



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 9496

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler demande a M le ministre de l'interieur s'il entend proposer au Parlement, a la prochaine session de printemps, un texte legislatif retablissant l'election a la proportionnelle des membres des bureaux des assemblees departementales et regionales.

Texte de la réponse

Reponse. - Les bureaux des conseils regionaux et ceux des conseils generaux sont actuellement en place, ces derniers ayant ete designes il y a seulement quelques mois, a l'issue du renouvellement triennal des 25 septembre et 2 octobre 1988. Dans ces conditions, l'intervention d'une loi retablissant la representation proportionnelle comme mode d'election des membres des bureaux des assemblees regionales ou departementales ne pourrait recevoir qu'une application ponctuelle, dans l'hypothese ou un bureau devrait etre renouvele en cas de vacance de siege du president. C'est pourquoi le Gouvernement n'envisage pas dans l'immediat de soumettre au Parlement un texte allant en ce sens, les parlementaires disposant d'ailleurs toujours de la faculte de déposer une proposition de loi. La question sera revue avant la fin du mandat des conseils regionaux actuellement en fonction, alors qu'on pourra disposer d'un bilan de la gestion des premieres assemblees regionales elues au suffrage direct. Pour ce qui est des assemblees departementales, le probleme de la designation de leur bureau sera traite dans le contexte plus large de la modernisation, actuellement a l'etude, du mode de scrutin pour l'election des conseillers generaux eux-memes.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9496

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 702